

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Minatol Desocid

UFI: SW9Q-A52H-710K-RT8U

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tel. 145 (+41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse) - 145 (Tox Info Suisse)**Information supplémentaire**

CH-UFI: JW9Q-451S-P10H-S4VQ (Unique Formula Identifier - UFI)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302  
Skin Corr. 1B; H314  
Eye Dam. 1; H318  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chlorure de didécyltriméthylammonium  
éthylène-glycol  
Alcool C12-15, éthoxylé

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 2 de 12

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible. Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			20 - < 30 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H301 H314 H400 H411			
107-21-1	éthylène-glycol			5 - < 10 %
	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
68131-39-5	Alcool C12-15, éthoxylé			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécylidiméthylammonium	20 - < 30 %
	dermique: DL50 = 3342 mg/kg; par voie orale: DL50 = 238 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10		
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = 9530 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg		
68131-39-5		Alcool C12-15, éthoxylé	1 - < 5 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

désinfectants, < 5 % agents de surface non ioniques.

**Information supplémentaire**

Contient: chlorure de didécylidiméthylammonium 200 mg/g

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Desocid

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 3 de 12

#### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Demander immédiatement un avis médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 4 de 12

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
**Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. N'utilisez pas le concentré pour des applications de pulvérisation.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de: Substances fortement oxydantes

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectants  
uniquement à usage professionnel  
Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
107-21-1	Éthylèneglycol	10	26		VME 8 h	
		20	52		VLE courte durée	
56-81-5	Glycérine (inhalable)	-	50		VME 8 h	
		-	100		VLE courte durée	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
107-21-1	éthylène-glycol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	106 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	35 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 5 de 12

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
107-21-1	éthylène-glycol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		20.9 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199.5 mg/l
Sol		1.53 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. DIN EN 166

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm

Temps de pénétration 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide  
 Couleur: bleu  
 Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C  
 Inflammabilité  
 solide/liquide: non applicable

**Testé selon la méthode**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 6 de 12

gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	6
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1.058 - 1.062 g/cm <sup>3</sup> ASTM D 7777
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

**Information supplémentaire**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 990.0 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	orale	DL50 mg/kg	238	Rat	OECD 410
	cutanée	DL50 mg/kg	3342	Lapin	
107-21-1	éthylène-glycol				
	orale	DL50 mg/kg	5840	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	9530	Lapin	
68131-39-5	Alcool C12-15, éthoxylé				
	orale	ATE mg/kg	500		

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Le mélange est classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0.19	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0.026	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0.062	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0.032	34 d	Danio rerio	OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0.016	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	11	3 h	Boue activée	OECD 209
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	18000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	72%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	93.3	28		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	91%	70		
107-21-1	éthylène-glycol				
	Closed Bottle Test	88% of theor. oxy. demand	20		
	BSB 28	> 60%	28		
	Activated Sludge, Respiration Inhibition Test	IC(50): > 1000 mg/l		OECD 209	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 9 de 12

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1903

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure de  
**transport de l'ONU:** didécylidiméthylammonium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Code de classement: C9

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Catégorie de transport: 3

N° danger: 80

Code de restriction concernant les

tunnels: E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1903

**d'identification:**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 10 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

 DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(didecyldimethylammoniumchlorid)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

223, 274

Quantité limitée (LQ):

5 L

EmS:

F-A, S-B

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

E1

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1903

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

 DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(didecyldimethylammoniumchlorid)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

856

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Oui

L'ENVIRONNEMENT:


**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 11 de 12

2004/42/CE (COV): 5.145 % (54.434 g/l)

**Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Numéro d'enregistrement biocide: CHZB1006

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Desocid**

Date de révision: 10.11.2022

Code du produit: 411

Page 12 de 12

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*